

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 16 Mars à 19h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 09 mars 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine, M LE PAGE Clément (remplacé par M DESBENOIT Bernard), Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, M DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, M CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer)

N°2023/N°065

OBJET : GRATUITE MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

Concernant le schéma de lecture publique, M. Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge du Tourisme et de la Culture rappelle aux conseillers communautaires les différentes actions déjà réalisées ou en cours de réalisation :

- Contrat Territoire Lecture (CTL) validé en décembre 2022, signatures Département et Etat en cours.
- Création du poste de coordination réseau et recrutement d'une coordinatrice (prise de poste au plus tard juin 2023).
- Création d'une newsletter d'information dédiée aux équipes des Bibliothèques Communales (BC).
- Programmation d'une formation sur le territoire pour les équipes des BC - « Accueillir les tout-petits en bibliothèque » les 24 et 25/04/2023 (Co organisation Médiathèque Départementale, dans le cadre du CTL)

Il est proposé d'instaurer la gratuité d'adhésion à la Médiathèque Intercommunale s'appuyant sur les éléments d'information ci-dessous :

→ Instaurer la gratuité de l'inscription c'est offrir un accès simplifié et démocratique aux ressources et aux activités des bibliothèques. C'est un geste fort pour favoriser l'accès de tous à la culture, à l'éducation et à l'information.

→ Le paiement d'un droit d'inscription, même minime, reste un obstacle symbolique pour celles et ceux qui ont des moyens limités.

→ Généraliser la gratuité d'inscription, déjà pratiquée dans 11 des 14 bibliothèques du réseau, harmonise les conditions d'accès sur l'ensemble du territoire. Cette harmonisation permet d'envisager une communication commune à l'échelle du réseau.

→ Les recettes provenant des adhésions restent faibles par rapport au coût de fonctionnement d'une bibliothèque. La gestion d'une régie de recettes est chronophage.

En 2022 seuls 3 sites sur 14 étaient payants et uniquement pour les adhérents adultes : Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Denis-de-Cabanne, Charlieu.

Pouilly-sous-Charlieu et Saint-Denis-de-Cabanne ont déjà instauré la gratuité dès janvier 2023.

La perte de recettes pour Charlieu Belmont Communauté serait d'environ 3 500 € (montant encaissé au titre des adhésions adultes 2022).

Il sera nécessaire de maintenir la régie à la médiathèque intercommunale malgré tout pour d'autres encaissements ponctuels : vente de livres déstockés, impressions, documents perdus à rembourser.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Instaure la gratuité d'adhésion à la médiathèque intercommunale à partir du 1^{er} septembre 2023

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme Christine GASDON

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230316-N2023-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2023